

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

**_

REUNION ORDINAIRE DU 19 Mars 2024

**_

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf mars, le Comité syndical du Syndicat Départemental de l'Eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. Christophe de Balorre, Président, comme le permettent les statuts. Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Comité syndical à 14 : 30, en salle Ecouves à l'hôtel du département à Alençon.

L'ordre du jour était le suivant :

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/12/2023

2-Votes budgétaires :

- Compte administratif 2023
- Compte de gestion 2023
- Budget supplémentaire 2024

3-Programmation :

- Rapport d'activités 2023
- Programmation 2024

4-Délibération sur le règlement intérieur du personnel

5-Questions diverses :

- Présentation de la synthèse des RPQS et de la situation des nappes.
- Questions ou sujets divers.

Etaients présents :

Mesdames BRUNEAU, EL KHALEDI, LEROY, BUON-METAYER,

Messieurs ALLEAU, BAGLIN, BALLOT, BARBIER, BORDERIE, BOUDON, BOULAY O.,
BOURBAN, BRUNET, COUSIN, du LAC, DUBREUIL, DUJARDIN, FERARD, FERET, FORGET,
FOURNET, FOYER, GANIVET, GARNIER, GOUSSIN, HAUTON, HERBRETEAU, HEROUIN, LANGE,
LANGLOIS A., LANGLOIS P., LERAT, LEROUX, LHERAULT, LOISEAU, LURCON, MADELAINE,
MALLET, MESNIL JY, MESNIL P, MOUSSET, OLIVIER, ORY, POULAIN, RABACHE, RIBOT,
RIGOUIN, RILLET, SELLOS, THIBAULT, VINET

Nombre de collectivités représentées :36

Nombre de collectivités nécessaire pour le quorum : 26

Le Quorum est atteint.

Départ de délégués après les votes de délibérations à partir de 15 :30

Madame Béatrice BUON-METAYER

Monsieur Yves RIGOUIN

Nombre de délégués présents lors des délibérations : 51

Nombre total de délégués du Comité syndical : 93

29 AVR. 2024



Liste des excusés

Mesdames : Catherine APPERT, Chantal BACLE, Florence ECOBICHON

Messieurs : Omar AYAD, Jean-Yves BOULAY, Gérard BUREL, Thierry CLEREMBAUX, Frédéric GODET, Xavier GOUTTE, Didier LANGLIN, Jérôme NURY, Philippe OLIVIER, Patrick ROHDAIN, Vincent SEGOUIN, Jacques TRUILLET, Philippe VAN-HOORNE.

Liste des délégués absents

Mesdames BETTEFORT, ECOBICHON, GAGET, PORQUET, TABARD,

Messieurs AUVRAY B., AUVRAY P., AYAD, BEAUVAIS, BESNIER, BIGNON, BOULAY J.Y, BUREL, CHARLES, CLEREMBAUX, CORBIN, de BALORRE, DEBIAIS, DUBOIS, FIAULT, GANDIN, GAUDIN, GOASDOUE, GODET, GOSSELIN, GOUTTE, GRANDIN, GUTH, LAIGRE, LAMBERT, LANGLIN, A., LE ROUX, LEVEILLE, MARIE, MESENGE, MORIN, NURY, PETIT, QUELLIER, RODHAIN, ROMAIN, SEGOUIN, SOUL, TRUILLET, VAN-HOORNE,

Assistaient à la réunion :

- M. Denis Gandin du Conseil Départemental de l'Orne.
- M. Alain Pelleray du Conseil Départemental de l'Orne
- M. Marc Le Moigne, Payeur Départemental
- Mmes AMRI, BLOYET, BOUREL-BARDIN, COURGENOUL, DESCHAMPS, DESMORTIER, GAYTON, JOUVENCEL, PLAI, VINOT
Et Messieurs DELETRE, FERET, PAGE du SDE61.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy RILLET

1904 2024 2 1



Syndicat
Départemental
de l'Eau de l'Orne

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le **29 AVR. 2024**

Recep
Levrsult

ID : 061-226100014-20240319-2024 163-BF

Point 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 12 décembre 2023

Monsieur le Président indique que le procès-verbal du Comité syndical du 12/12/2023 a été envoyé le 6 mars 2024 par mail. Suite à sa demande en séance, de savoir si les membres du Comité syndical ont des questions et des remarques, n'ayant pas de demandes, il propose de passer au vote pour son approbation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Comité syndical du 12/12/2023.

Fait à ALENÇON, le 19 mars 2024
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU

Christophe de BALORRE

Point 2 : Compte Administratif 2023

Le Président indique que les membres ont reçu ce rapport par mail le 14 mars 2024, que l'ensemble des données financières sont reprises dans le document de séance qui leur a été remis à leur arrivée en séance et qu'elles sont également projetées à l'écran.

Jean-Marie GOUSSIN Vice-Président en charge des finances, présente les éléments budgétaires par chapitre. Il a indiqué également que :

- Le total des dépenses de fonctionnement du compte administratif 2023 est de **1 738 510,84 €**
- Le total des recettes de fonctionnement est de **1 680 213,17 €**.

Ainsi le résultat du compte administratif 2023 au volet fonctionnement est en déficit de **58 297,67 €**

- Le total des dépenses d'investissement est de : **1 037 620,28 €**
- Le total des recettes d'investissement est de : **858 054,99 €**

Ainsi le résultat du compte administratif 2023 au volet investissement est en déficit de **179 565,29 €**.

Le Président propose de voter le compte administratif 2023. Il propose que Jean-Vincent du LAC, expose cette délibération et il sort de la salle de séance.

Au nom du Président, Jean-Vincent du LAC propose de voter le compte administratif 2023, de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve et clos le Compte Administratif 2023 et déclare la sincérité des restes à réaliser. Les éléments sont en annexe n°1.

Fait à ALENÇON, le 19 mars 2024
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE

Point 2 : compte de gestion 2023

Le Président indique que le compte de gestion de Mr le Payeur départemental, comptable du SDE, est conforme au compte administratif 2023 du SDE. Suite à cet expose le Président propose de délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023. Les éléments sont en annexe n°2.

Fait à ALENÇON, le 19 mars 2024
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE

Point 2 : Affectation des résultats 2023

Le Président indique que vu le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- en fonctionnement, un solde déficitaire de 58 297,67 € et compte tenu des excédents reportés, le résultat à affecter est de + 716 942,47 €,
- en investissement, le compte de gestion 2023 est déficitaire de 179 565,29 € et compte tenu des résultats antérieurs, le solde d'exécution de la section d'investissement est de + 1 533 476,25 €.

Le Président propose de reporter l'excédent de fonctionnement et d'investissement 2023 au budget supplémentaire 2024, en reprenant l'excédent de fonctionnement de 716 942,47 €, au compte 002 (recette) et l'excédent d'investissement de 1 533 476,25 € au compte 001 (recette) sur l'exercice 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2023. Les éléments sont en annexe n°3.

Fait à ALENÇON, le 19 mars 2024
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE

Point 2 : budget supplémentaire 2024

Le Président indique que :

- Les données comptables sont présentées au chapitre.
- La participation des membres au fonctionnement, du fait de l'actualisation de toutes les données (abonnés et consommation), est globalement en baisse de 537,17 €. Ainsi, le nombre d'abonné total est de 154 547 et le nombre de M³ vendu est de 17 345 533, la baisse de participation se décompose :
 - Pour le département : +335,72€
 - Pour les communes : - 47,96 €
 - Pour les EPCI : - 824,93€

Il rappelle également que l'appel au nombre d'abonné est sur la base 2,18 € / abonné et celui au M3 vendu à 0,023 € / M3.

Ainsi, le budget supplémentaire 2024 fait apparaître, en section fonctionnement un montant total équilibré en recettes et en dépenses de 1 217 330,34 €.

Le Budget Primitif 2024 était de 1 465 297,99 € ainsi le Budget Primitif auquel s'ajoute le Budget Supplémentaire induisent un budget global de 2 682 628,33 €.

Le Président indique que le budget supplémentaire, en section d'investissement pour l'année 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à 2 246 561,74 €. Le Budget Primitif 2024 était de 1 644 371,76 €, ainsi le Budget Primitif auquel est ajouté le Budget Supplémentaire induisent un budget global de 3 890 933,50 €

Le Président propose de délibérer :

- De voter le Budget Supplémentaire de 1 217 330,34 € pour la section de fonctionnement et de 2 246 561,74 € pour la section d'investissement,
- De reconduire les durées d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

29 AVR. 2024



ID : 061-226100014-20240319-2024__163-BF

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve Le Budget supplémentaire 2024 et les durées d'amortissements. Les éléments sont en annexe n°4.

Fait à ALENÇON, le 19 mars 2024
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU

Christophe de BALORRE

Point 2 : Autorisation de programme 2024

Le président propose d'inscrire 620 000,00 € au Budget Supplémentaire pour la maîtrise d'œuvre déléguée. Ce montant se décompose en 20 000 € pour l'inscription aux hypothèques de la canalisation de St Ursin pour Bagnoles Normandie pour les dossiers de périmètre de protection des captages et 600 000 € pour la réhabilitation de 4 forages indiqués dans les tableaux ci-dessous.

| Périmètre de Protection des Captages | Compte 458- investissement BS 19 mars 2024- dépenses | | | | | |
|--|--|--------------------------|----------------------------|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | total 2024-2025- 2026 | BP 2024 du 12 12 2023 | BS 2024 du 19 mars 2024 | Total BP et BS BS 19/03/2024 | à inscrire au budget 2025 | à inscrire au budget 2026 |
| SIAP du Houllme | 42 056,00 € | 42 056,00 € | | 42 056,00 € | | |
| Bagnoles DUP canalisation | 80 000,00 € | 40 000,00 € | 20 000,00 € | 60 000,00 € | 20 000,00 € | |
| SIAEP de Gacé | 66 430,00 € | 66 430,00 € | | 66 430,00 € | | |
| Cdc tinchebray interco | 20 648,00 € | 20 648,00 € | | 20 648,00 € | | |
| Flers agglo | 38 293,00 € | 38 293,00 € | | 38 293,00 € | | |
| SIAP Bassin de l'Huisne | 13 445,00 € | 13 445,00 € | | 13 445,00 € | | |
| SIAEP de Marchainville La Butte aux Frileux | 21 000,00 € | 21 000,00 € | | 21 000,00 € | | |
| Flers agglo indemnités à visance | 31 000,00 € | 31 000,00 € | | 31 000,00 € | | |
| Flers agglo indemnités Val de Breuil | 23 000,00 € | 23 000,00 € | | 23 000,00 € | | |
| CUA indemnités La Cour | 15 000,00 € | 15 000,00 € | | 15 000,00 € | | |
| Cdc Domfront Tinchebray interco Pommerale Vallée | 18 500,00 € | 18 500,00 € | | 18 500,00 € | | |
| SIAEP Val d'Ecouves Colombel | 30 000,00 € | 10 000,00 € | | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 10 000,00 € |
| Vimoutiers 3 captages, le Home Cutesson et Millaubourg | 30 000,00 € | 30 000,00 € | | 30 000,00 € | | |
| | 429 372,00 € | 369 372,00 € | 20 000,00 € | 389 372,00 € | 30 000,00 € | 10 000,00 € |

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

29 AVR 2024

Document B5 19 mars 2024- recettes

ID : 061-226100014-20240319-2024_163-BF

Périmètre de Protection des Capatges

Compte 458- investissements

| Collectivités | Total 2024-2025-2026 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|----------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| SIAP du Houlme | 25 233,60 € | 25 233,60 € | - € | |
| Bagnoles DUP canalisation | 48 000,00 € | 36 000,00 € | 12 000,00 € | |
| SIEAP de Gacé | 39 858,00 € | 39 858,00 € | - € | |
| Cdc tinchebray interco | 12 388,80 € | 12 388,80 € | - € | |
| Flers agglo | 22 975,80 € | 22 975,80 € | - € | |
| SIAP Bassin de l'Huisne | 8 067,00 € | 8 067,00 € | - € | |
| SIAEP de Marchainville La Butte aux Frileux | 12 600,00 € | 12 600,00 € | - € | |
| Flers agglo indemnités à visance | 18 600,00 € | 18 600,00 € | - € | |
| Flers agglo indemnités Val de Breuil | 13 800,00 € | 13 800,00 € | - € | |
| CUA indemnités La Cour | 9 000,00 € | 9 000,00 € | - € | |
| Cdc Domfront Tinchebray interco Pommeraie Vallée | 11 100,00 € | 11 100,00 € | | |
| SIAEP Val d'Ecouves Colombel | 18 000,00 € | 6 000,00 € | 6 000,00 € | 6 000,00 € |
| Vimoutiers 3 captages, le Home Cutesson et Millaubourg | 18 000,00 € | 18 000,00 € | - € | |
| TOTAL | 257 623,20 € | 233 623,20 € | 18 000,00 € | 6 000,00 € |

Réhabilitation de forages

| Collectivités | Dépenses MOD BP 2024 | Dépenses MOD Bs 2024 | Dépenses total MOD 2024 |
|--|----------------------|----------------------|-------------------------|
| SIAEP de la région de Gacé - Forage de Blanc Buisson | 180 000,00 € | 120 000,00 € | 300 000,00 € |
| SIAEP de Gaprée - Forage de Louvoy | 120 000,00 € | 120 000,00 € | 240 000,00 € |
| CC des sources de l'Orne - forage des Ormeaux | 120 000,00 € | 120 000,00 € | 240 000,00 € |
| Réhabilitation - Les Costières - bassin de l'Huisne Forage AEP | - € | 240 000,00 € | 240 000,00 € |
| Total des MOD ressources BP 2024- Dépenses cpte 458 | 420 000,00 € | 600 000,00 € | 1 020 000,00 € |

Réhabilitation de forages

| Collectivités | Recettes MOD 2024 € TTC |
|--|-------------------------|
| SIAEP de la région de Gacé - Forage de Blanc Buisson | 300 000,00 € |
| SIAEP de Gaprée - Forage de Louvoy | 240 000,00 € |
| CC des sources de l'Orne - forage des Ormeaux | 240 000,00 € |
| Réhabilitation - Les Costières - bassin de l'Huisne Forage AEP | 240 000,00 € |
| Total des MOD ressources BP 2024- Recettes cpte 458 | 1 020 000,00 € |

15/03/2024 10:15

Le Président propose de délibérer :

- De valider la programmation des autorisations de programme présentée ci-dessus.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les autorisations de programme du Budget supplémentaire 2024.

Fait à ALENÇON, le 19 mars 2024
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE

Point 3 : Programmation 2024

Le Président, indique que la programmation d'activité 2024, a été présentée dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire du 14 novembre 2023, puis lors du Budget Primitif 2024 voté le 12 décembre 2023. Elle est complétée dans le cadre du Budget Supplémentaire.

Cette programmation en date du 19 mars 2024 donne lieu à un document joint en annexe n° 4, qui détaille l'intégralité de cette programmation.

Une synthèse est présentée ci-dessous :

| Réalisé 2023 | | Programmation 2024 | |
|---|-----------------------|---|-----------------------|
| Ressources en eau et ouvrage de production | 417 081,04 € | Ressources en eau et ouvrage de production | 580 000 € |
| Immobilisation corporelles | 20 150 € | Immobilisation corporelles | 227 500 € |
| Etudes et prestations liées aux périmètres de protection et aux captages prioritaires (*) | 334 368,58 € | Etudes et prestations liées aux périmètres de protection et aux captages prioritaires (*) | 823 519,79 €. |
| Interventions en MOD | 223 334,98 € | Interventions en MOD | 1 409 372 € |
| Autres immobilisations incorporelles | 53 412,67 | Autres immobilisations incorporelles | 83 620 € |
| | | Etudes sécurisation, transfert de compétence et connaissances | 576 787,90 € |
| Total | 1 048 347,27 € | Total | 3 700 799,69 € |

Cette programmation a été inscrite au budget qui a été voté lors de cette assemblée.

Le Président propose de délibérer :

- D'approuver la programmation d'activité 2024
- D'autoriser le Président à lancer toutes les consultations nécessaires à cette programmation
 - D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives aux travaux ou études de la programmation,
 - D'autoriser le Président à demander toutes les subventions, en particulier auprès du Conseil départemental de l'Orne, des agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne, des conseils départementaux voisins et des Conseils régionaux.

001 00A 83

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité
d'activité 2024.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le **29 AVR. 2024**

ID : 061-226100014-20240319-2024_163-BF

BORDER
LE VRAI

Fait à ALENÇON, le 19 mars 2024
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE

Point 4 : Règlement intérieur du Personnel

Le Président indique que le SDE met en œuvre ses missions avec du personnel provenant de 3 structures :

- Des collaborateurs employés directement par le SDE : actuellement 4 tous contractuel, un CDI et 2 CDD de 3 ans et 1 CDD de 1 an.
- Des collaborateurs mis à disposition par le Conseil départemental : 7 dont 4 fonctionnaires.
- Des collaborateurs mis à disposition par le Centre de gestion 3 contrats d'un an maximum.

Afin d'avoir les mêmes règles de fonctionnement appliquées dans la structure, un règlement intérieur du personnel est proposé. Celui-ci s'appuie sur le règlement intérieur du Conseil départemental, pour ne pas avoir de disparité. Il a été présenté et a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial le 7 décembre et du Bureau syndical du 13 février 2024.

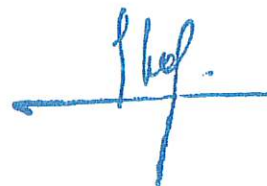
Ce document est en annexe N°5

Le Président propose de délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du personnel.

Fait à ALENÇON, le 19 mars 2024
Pour être porté au registre des délibérations

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU



Christophe de BALORRE